

La prétendue Chambre des cantons

LE CONSEIL DES Etats entend vider de sa substance la Loi sur le petit crédit. C'est une récidive caractérisée. En 1986, il passait à la trappe un projet analogue par une manœuvre qui scandalisait le monde politique. Il ignore aujourd'hui les appels répétés des services sociaux confrontés à la plaie du surendettement. Il s'aligne ainsi sur les consignes du lobby bancaire et s'oppose à la volonté du Conseil fédéral et du Conseil national. Et, plus piquant encore, il entend priver les cantons du droit de prendre des mesures plus rigoureuses.

Les cantons et les organisations caritatives privées ont la charge de soulager la misère sociale. Et bien souvent, la gêne se transforme en détresse par la spirale de l'endettement consécutif au petit crédit, au *leasing* et autres formes de paiement différé. Après des décennies d'attente d'une législation fédérale efficace, plusieurs cantons ont décidé, par des lois cantonales, de combattre les abus des emprunteurs. Logique. C'est eux qui ont la charge de réparer les pots cassés. Les banques sont alors devenues partisans convaincues d'une loi fédérale unificatrice, seule capable d'arrêter ce grignotage cantonal. Mais la législation devait, bien sûr, être la moins rigoureuse possible. Fort logiquement et pour renouveler leur précédent succès, les banques

ont consacré l'essentiel de leur énergie à convaincre le Conseil des Etats. Avec succès.

On ne saurait blâmer un lobby d'être efficace. On peut, en revanche s'étonner que la prétendue Chambre des cantons ait choisi massivement de défendre les intérêts bancaires. Il ne s'est trouvé la semaine passée que huit conseillers pour défendre le droit des cantons à maintenir des règles plus rigoureuses contre les abus du petit crédit.

La même semaine, le Conseil des Etats s'opposait à toute ouverture européenne par un refus sec à l'initiative des jeunes. On pourrait voir une certaine lo-

*Après des décennies
d'attente, plusieurs
cantons ont décidé,
par des lois
cantonales, de
combattre les abus
des emprunteurs*

gique idéologique dans cette décision. Dépositaire des structures fédéralistes héritées du XIX^e siècle, la Chambre des cantons pourrait prétendre s'opposer à toute nouveauté qui touche à l'édifice

institutionnel. Mais ses motivations sont ailleurs. L'histoire du petit crédit, après bien d'autres, montre que le Conseil des Etats n'agit pas comme le défenseur des cantons. Par la vertu d'un découpage électoral qui favorise lourdement les populations rurales et montagnardes, il est depuis longtemps le bastion du conservatisme et le client privilégié des lobbies économiques. *Economiesuisse* se satisfait des bilatérales et dit non à l'adhésion à l'Europe. Le Conseil des Etats s'aligne, comme dans l'affaire du petit crédit. AT

La morne saga du petit crédit

Depuis trente ans, le lobby bancaire freine l'élaboration d'une loi sur le petit crédit. Nouvelle offensive, aujourd'hui, avec l'aide du Conseil des Etats. Rappel des faits.

L'HISTOIRE POLITIQUE DU petit crédit débute, paradoxalement, par l'intervention d'un représentant des milieux économiques sensible aux dégâts causés par le surendettement des consommateurs. Elle dure maintenant depuis trente ans grâce au patient travail de lobby des milieux bancaires. Le Conseil des Etats reste l'organe de frein le plus réceptif aux intérêts des instituts de crédit. Un rappel des dates de la morne saga du petit crédit.

1971. Le libéral genevois Deona, porte-parole romand du patronat helvétique, dépose une initiative parlementaire pour combattre le surendettement des consommateurs.

1973. Création d'une commission d'experts.

1978. Message du Conseil fédéral. Un projet de Loi sur le crédit à la consommation fixe des règles rigoureuses: taux maximum d'intérêt, limitation de la durée du crédit, interdiction d'un second crédit, droit de révocation du consommateur.

1986. Le projet fédéral amaigri, trituré par huit ans de débats parlementaires, est éliminé en votation finale par une ultime manœuvre des députés de droite du Conseil des Etats. Le lobby bancaire a focalisé son action sur la «Chambre des cantons».

1993. Le paquet législatif «Swisslex» prévoit une législation «eurocompatible» qui se borne à fixer des normes de transparence dans les contrats de petit crédit.

1991-1997. Les cantons de Zurich, Neuchâtel, Berne, Schaffhouse, Bâle-Ville, Bâle-Campagne adoptent des législations sur le petit crédit plus rigoureuses que les normes fédérales.

1996. Les deux Chambres plébiscitent une initiative parlementaire de la socialiste Christine Goll demandant le renforcement de la loi. Le lobby bancaire constate qu'il est impuissant à freiner l'avancée des législations cantonales. Il donne alors son feu vert à une législation fédérale qui remplacerait les «dangereuses» lois cantonales. Le rythme de la réforme s'accélère.

1998. Message du Conseil fédéral. La réforme proposée supprime le droit cantonal en matière de crédit à la consommation. Mais elle introduit une série de nouveautés: Le gouvernement a compétence de fixer un taux d'intérêt maximum. L'emprunteur a sept

jours pour révoquer un contrat. L'assentiment du conjoint est indispensable. Les nouvelles formes d'endettement, le leasing, les cartes de crédit et les cartes de client sont soumis à la loi.

1999. Le Conseil national renforce le projet gouvernemental. Il fixe dans la loi un taux maximum de 15%. C'est le taux retenu par certaines lois cantonales, notamment celle de Zurich. Il limite la publicité des instituts de crédit.

2000. Le Conseil des Etats rabote la version du Conseil national. Il supprime le plafond des 15% dans la loi. Le droit de révocation d'un contrat est supprimé pour les cartes de crédit et les cartes de client. Le consentement du conjoint est supprimé. Les restrictions à la publicité sont éliminées. Les socialistes réclamaient le droit pour les cantons de conserver une législation plus rigoureuse. Le maintien de cette compétence cantonale n'a recueilli que huit voix dans la «Chambre des cantons». Le projet retourne au Conseil national. *at*

La Suisse et Le Monde

LE MONDE PARLE beaucoup de la Suisse ces temps-ci. L'article de Jean-Claude Buhner sur le défi de l'anglais pour la paix linguistique de la Suisse avec le titre du *Tages-Anzeiger* en guise d'illustration; la chronique de Luc Rosenzweig sur le mot «Abracadabrantique» emprunté par le Président Chirac à Rimbaud: «Tout bien réfléchi, et en ayant pesé le pour et le contre, nous en resterons à la vieille sagesse paysanne vaudoise qui affirme: «Quand on sait ce qu'on sait et qu'on voit ce qu'on voit, on a bien raison de penser ce qu'on pense.»»; Bertrand Poirot-Delpech se remémorant ses souvenirs d'écolier parle de la TSF «et ses stations insituables: Beromunster, Hilversum»; une interview de Philippe Meirieu qui évoque Pestalozzi, son militant pédagogique favori; enfin, un portrait de «Tariq Ramadan l'énigmatique» qui enseigne «la philosophie à Genève et l'islamologie à l'Université de Fribourg». *cfp*

Beaucoup de perdants

Du verdict populaire sur les taxes énergétiques, les producteurs d'électricité sortent perdants. Mais leur situation n'est pas dramatique.

LA STRATÉGIE FUT pensée et conduite de main de maître. La gauche, les Verts et les cantons de montagne, unis, sont parvenus dans un premier temps à lier l'entrée en vigueur de la Loi sur le marché de l'électricité (LME) à l'acceptation par le peuple des taxes énergétiques. Ainsi les préoccupations écologiques des premiers rejoignaient les intérêts économiques des seconds, craignant pour la survie de leurs barrages, parfois lourdement endettés, dans un marché libéralisé. En effet, une partie du produit de ces taxes devait aider les électriciens à passer le cap difficile de la fin du monopole.

Ce couplage n'a pas trouvé grâce aux yeux du Conseil des Etats. Mais la même coalition, jamais à court d'idées, a alors fait reporter le débat sur la LME après la votation du 24 septembre, sous prétexte d'attendre le verdict populaire.

De ce verdict triplement négatif, personne pourtant ne sort vainqueur. Ni les partisans d'une rapide libéralisation qui devront attendre jusqu'en 2002 au plus tôt, ni la gauche et les Verts parce qu'ils n'ont pas convaincu l'opinion de la nécessité d'une réforme fiscale écologique et d'un soutien aux énergies renouvelables, ni les cantons alpins qui désormais ne pourront compter sur une aide financière substantielle.

Le risque de faillites n'est plus d'actualité

Les producteurs d'électricité, en refusant d'appuyer les taxes écologiques, ont perdu toute légitimité à revendiquer une aide publique. Mais leur situation n'a rien de dramatique. En effet, le tableau pessimiste qu'ils brosaient en 1997 – huit milliards d'investissements non amortis et le risque de

faillites en chaîne – n'est plus d'actualité. Profitant du retard apporté à l'adoption de la LME et grâce à la situation de monopole dont ils jouissent encore, les producteurs d'électricité ont procédé à des amortissements massifs. Ainsi EOS, l'une des sociétés les plus endettées, a pu réduire sa dette de plus d'un tiers l'an dernier.

Aide ciblée

Dès lors, seule se justifie une aide ciblée aux quelques entreprises qui connaissent de réelles difficultés, notamment en Valais et dans les Grisons. Mais la Confédération ne fera pas de cadeaux. Elle consentira des prêts avec intérêts gagés par un dépôt d'actions. Ainsi en a décidé la commission du Conseil des Etats, une solution qui sera très certainement confirmée par le Parlement. *jd*

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

A Genève, on repart comme en 14

APRÈS DIX ANNÉES de vaches maigres, les finances publiques genevoises, reprise économique aidant, retrouvent les chiffres noirs. Du moins si l'on en croit le projet de budget pour l'an prochain. Pourtant le canton est encore loin de faire preuve d'une bonne santé financière.

On comprend la satisfaction de la cheffe du département des finances qui, après que le canton a souffert d'une longue traversée du désert, peut annoncer des prévisions optimistes. A l'actif de la magistrate socialiste, il faut également rappeler la remise en ordre d'une administration fiscale en piteux état, preuve, s'il en fallait encore, que les majorités bourgeoises plaident plus facilement la rigueur gestionnaire qu'elles ne la pratiquent.

Reste que le projet de budget pour 2001 dégage un solde positif extrêmement modeste – 18 millions de francs sur 5,756 milliards. Et la dette se monte encore à plus de 9 milliards, dont presque 4 milliards imputables

aux déficits cumulés du budget de fonctionnement durant les années quatre-vingt-dix. Au total, la charge de cette dette coûte actuellement 360 millions par an au canton. Avec la hausse des taux d'intérêt, cette charge va croître encore, diminuant d'autant la liberté de manœuvre de l'Etat.

Le canton n'a pas engagé sa réforme de l'administration

Dans cette situation, on est surpris de voir exploser le budget d'investissement (+29,5%). D'autant plus qu'avec la reprise économique, l'Etat, s'il veut jouer son rôle de régulateur de l'économie, se doit de modérer ses appétits en infrastructures et de garder des moyens pour les périodes de moindre prospérité.

Par ailleurs, le canton n'a toujours pas mené à bien sa réforme de l'administration. Nous ne faisons pas ici référence à la qualité des fonctionnaires, mais à des structures inadaptées à une

gestion efficace et efficiente. A cet égard, Genève dispose encore d'un potentiel substantiel d'économies.

D'abord alléger le poids de la dette

Certes la récente étude comparative de la situation financière des cantons, réalisée par l'Institut des hautes études en administration publique à Lausanne, a mis du baume sur le cœur des autorités genevoises. Mais ces résultats valent pour 1999. Si l'image du canton du bout du lac, trop longtemps le mauvais élève de la classe, s'en trouve révalorisée, elle pourrait rapidement se dégrader au gré d'une conjoncture économique moins favorable. D'où l'impérieuse nécessité d'alléger rapidement le poids de la dette, un boulet susceptible de faire couler les finances cantonales aussi rapidement qu'elles ont réussi à mettre la tête hors de l'eau. *jd*

Le débat n'a pas encore eu lieu

Le NOMES, le comité des initiants de « Oui à l'Europe » a décidé de ne pas retirer son initiative, préférant porter le débat devant le peuple plutôt que de le laisser aux seules mains du Conseil fédéral.

Roger Nordmann et André Gavillet débattent du sujet.

APRÈS LES ACCORDS bilatéraux, la question de l'adhésion à l'Union européenne est devenue une question politique plus qu'économique. Réduit à sa substantifique moelle, l'enjeu pour la Suisse se résume en deux points:

- Reconnaissons-nous que les grandes questions de l'heure se résolvent au niveau continental? Si la réponse est positive, alors l'aspiration de démocratie nous appelle à participer aux institutions dans lesquelles se prennent les décisions. Cela implique de reconnaître que le cadre traditionnel des institutions helvétiques ne représente plus qu'une fraction de notre « patrie » politique. Cette dernière s'étend désormais du Cap Nord à Gibraltar. Le nier reviendrait à laisser le champ libre aux acteurs économiques, dont la sphère d'action est la planète entière.

- La Suisse a-t-elle encore les moyens de défendre de manière autonome ses intérêts dans un monde globalisé? Ou est-il au contraire devenu contre-productif de faire cavalier seul, comme le laissent pressentir les pressions sur la place financière suisse et l'alignement systématique notre pays sur l'UE dans le cadre de l'OMC?

L'identité évolue lentement

Les règles de la démocratie directe fixent que l'adhésion à l'Union européenne ne sera possible que lorsqu'une majorité du peuple et des cantons aura révisé sa perception sur ces deux questions centrales.

S'agissant de questions éminemment identitaires, les convictions évoluent lentement. Sur des sujets de cette nature, il n'est pas rare de devoir procéder à plusieurs votations successives. La première tentative d'accepter le droit de vote des femmes fut un échec douloureux, de même que la première tentative d'introduire la libre circulation des personnes dans le cadre de l'EEE, en 1992. Pourtant, ces deux échecs ont préparé le terrain, et l'obstacle a pu être franchi une dizaine d'années plus tard. En Suisse, l'opinion publique ne se forme pas dans les salons ou les conseils d'administration, mais bien dans le débat qui précède les votations populaires. Or le premier round du débat sur la nécessité politique d'adhérer à l'Europe n'a pas encore eu lieu.

En maintenant l'initiative, les ini-

tants n'ont pas l'illusion de l'emporter. Visant le long terme, ils entendent placer les prémisses d'une victoire future, dans une dizaine d'années, avec cette fois l'appui des autorités. Un échec au terme d'un premier tour de piste dans lequel le Conseil fédéral n'engage pas son crédit n'a rien de déshonorant. C'est le lot commun des initiatives populaires. L'histoire montre qu'elles font malgré tout évoluer l'opinion.

Tomber les masques

La question se poserait différemment si le Conseil fédéral pouvait aujourd'hui compter sur un appui solide aux Chambres en faveur de l'adhésion. Disposant alors d'un réseau pour préparer l'opinion, il aurait pu tenter le coup d'ici quatre ou cinq ans, mais sans garantie de succès. Ce scénario n'est toutefois pas réaliste, car le débat aux Chambres a dernièrement montré de façon claire que les partisans de l'adhésion ne forment au mieux qu'une forte minorité. L'initiative a fait tomber les masques, ce qui n'est pas le moindre de ses mérites.

Ceux qui craignent le ralentissement qu'induirait un fort rejet de l'initiative mettent en évidence un risque bien réel. Ils n'ont toutefois pas de stratégie alternative pour faire mûrir l'opinion et – secret espoir – franchir l'obstacle au premier essai dans quatre ou cinq ans. En effet, leur crainte resterait d'actualité le jour où le Conseil fédéral se lancerait *sua sponte* dans la bataille. Et il est incontestable qu'un camouflet infligé aux autorités en 2005 retardera davantage l'adhésion qu'un échec de l'initiative en 2001.

L'argument selon lequel le débat n'aura pas lieu sur le fond, mais sur la clause de l'ouverture sans délai de négociations ne convainc pas. Comme dans le débat sur l'initiative des 18%, le fond supplantera la forme. Le rejet de l'initiative xénophobe ne s'est pas joué sur le mécanisme juridique discutable, mais sur le fond: les Suisses ont montré un attachement à la fois économique et émotionnel envers les étrangers.

En préconisant le maintien de l'initiative, le NOMES sait que la démocratie directe pose la barre très haut. Il sait aussi que, face à l'opinion, les calculs de cabinet comptent peu. Sa stratégie courageuse portera ses fruits.

111

Le débat démâté

SAVOIR CHOISIR LE terrain de l'affrontement, principe stratégique de base. L'initiative «Oui à l'Europe» l'ignore. Ses parrains rêvent d'une héroïque charge de cavalerie. Le relief du terrain suisse exige pourtant, afin d'obtenir la majorité du peuple et des cantons, que l'on ait avec soi les forces politiques déterminantes, soit le Conseil fédéral et la majorité du Parlement ainsi que l'appui d'une partie au moins des leaders de l'économie. Et même dans ces circonstances, le succès n'est pas garanti. Alors, pourquoi engager la bataille quand on a, contre soi, et le Conseil fédéral et le Parlement et l'hostilité plus ou moins ouverte de l'économie? Certes le contre-projet du Conseil fédéral qui aurait permis d'associer les deux Chambres à l'objectif stratégique du gouvernement, celui de l'adhésion, n'a échoué que devant l'obstination de conseillers aux Etats influents. Et s'il avait été accepté, l'initiative vraisemblablement aurait été retirée. Alors dira-t-on, à qui la faute? Mais l'enjeu n'est pas le contre-projet sur lequel le peuple, de toute façon, n'aurait pas eu à voter. C'est l'initiative, qui exige l'ouverture, sans délai, des négociations avec l'Union européenne qui sera soumise au peuple. Or sur cette initiative, et le Conseil fédéral et le Parlement se sont prononcés sans équivoque: ils n'en veulent pas. Comment dès lors se battre sur un terrain aussi défavorable?

Le débat portera-t-il sur le fond?

Les initiants justifient le maintien de l'initiative en annonçant un vrai débat. Là est l'erreur. Car une majorité des opposants refusera de s'engager sur le fond. Ils diront simplement qu'il faut respecter la Constitution qui donne au seul Conseil fédéral, sous le contrôle du Parlement, la compétence de mener la politique extérieure; ils rappelleront que ce raisonnement a largement triomphé lorsque la Lega voulait, en sens contraire, soumettre l'ouverture de négociations à l'approbation du peuple. L'argument légaliste, sincère ou emprunté, permettra donc d'esquiver le débat. Dès lors, on va vers un scrutin biaisé. Durant la campagne les initiants insisteront pour qu'enfin les proeuropéens saisissent l'occasion d'afficher leurs convictions, mais,

après le scrutin, on expliquera que tous les «non» n'étaient pas un «non» à l'Europe. Le vote sera donc brouillé et ne pourra pas être interprété comme un signe clair à l'adresse du Conseil fédéral, par-dessus la tête du Parlement.

Il n'aurait pas été déhonorant de retirer l'initiative

Etant admis que les initiants ne semblent pas rechercher les donneurs de conseils, on peut simplement constater que l'initiative a déjà obtenu ce qu'elle pouvait obtenir; un engagement plus marqué (quoique diffus) du Conseil fédéral, du Conseil national et d'une minorité du Conseil des Etats. Il ne serait pas déhonorant d'en prendre acte, de retirer l'initiative pour mieux ouvrir d'autres fronts au moment choisi. Mais la brigade préfère charger, légère. *ag*

ZURICH

Les infirmières et le marché

CINQ MILLE FONCTIONNAIRES de la ville et du canton de Zurich ont réclamé récemment des améliorations salariales: «*Jetz rauf mit den Löhnen*», ont-ils martelé. D'une part, le rétablissement des finances ne justifie aucune austérité. Le canton s'autofinance à plus 100%.

D'autre part, l'attractivité du secteur privé se fait sentir dans tous les secteurs sensibles. Ainsi le personnel hospitalier a vu, au 1^{er} juillet 2000, une amélioration de neuf à douze pour cent de ses conditions salariales; elle se décompose de la manière suivante: suppression de la retenue linéaire de 3%, progression dans la classification de 1,4%, mais surtout augmentation globale de 5%. Au total, une infirmière, au 1^{er} juillet de cette année, gagne 470 à 630 francs de plus par mois. Le conseiller d'Etat Christian Huber explique que les salaires n'étaient plus conformes au marché. Voilà qui montre que le marché peut avoir du bon. Mais on ne sait pas comment le conseiller d'Etat gèrera les fonctions qui ne sont pas directement soumises aux lois du marché et pourtant socialement indispensables. *ag*

Tour de suisse

IL EST DE nouveau question d'un retour de l'hôtelier de Brigue parmi les penseurs officiels du PSS. Ses billets dans *Coop-Zeitung* et *Metropol* font pourtant souvent penser à la fable de La Fontaine qui commence par «Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé...» Espérons qu'il ne sera pas nécessaire d'aller jusqu'à la conclusion.

LE SECRÉTAIRE ROMAND du comité «Non à une Suisse sans sécurité» ne publie pas la liste des coprésidents et n'a qu'une case postale. Mais tous sont cités en Suisse alémanique, y compris les Romands Jacques-Simon Eggly, Lib-GE, Christiane Langenberger, Rad-VD et Jean-Claude Vaudroz, PDC-GE. Autre différence, le site internet n'est pas signalé en français.

LE DSR, CRÉÉ après la Première Guerre mondiale par des membres des Unions chrétiennes des jeunes gens, est devenu une des grands entreprises suisses de la restauration collective. Il gèrera les cantines de la ville de Zurich à partir du 1^{er} novembre. (*Info-TA*).

CONSTRUITE EN 1938, fierté du mouvement ouvrier de Winterthur, la Maison du Peuple va probablement devoir déposer son bilan. La situation était déjà désespérée il y a dix ans, mais une solution provisoire avait été trouvée. Elle n'a que retardé l'heure de vérité.

LE POCH A disparu de la scène politique il y a quelques années. Il a toujours un secrétariat à Olten où se publient deux périodiques non conformistes: *Stopp dem Beton* et *Intifada*. A relever que le secrétaire Georges Degen habite Bâle. Il est candidat au Grand Conseil sur la liste historique mais non reconnue du Parti suisse du travail.

APRÈS ZURICH, CE sont d'autres régions alémaniques qui sont touchées par la lutte des quotidiens gratuits. D'un jour à l'autre *Metropol* s'est attaqué à d'autres marchés alors qu'on attendait *20 Minuten*. Une partie du tirage est assurée par Ringier. Assez surprenant quand on sait que *Blick* est concurrencé par ces gratuits d'information. *cfp*

Dédramatiser la violence

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a rendu public un rapport sur la délinquance juvénile et la violence à l'école. Même si les propositions n'ont rien de très original, elles permettent d'empoigner le problème dans sa globalité. Et surtout de calmer le jeu.

NOUS AVONS MAINTES fois souligné la qualité des documents émis par le canton de Neuchâtel. Le rapport du Conseil d'Etat sur la délinquance juvénile et la violence à l'école le confirme à nouveau. Afin d'obtenir des chiffres indiscutables, et Dieu sait si c'est un domaine où toutes les statistiques sont sujettes à interprétation, le rapport présente des données portant sur les 219 dossiers de délinquants mineurs, souvent pour des infractions multiples, dénoncés entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 1998.

Les vols représentent 41% des 1762 infractions dénoncés. Les actes impliquant une violence ou une menace physique sont au nombre de 98, soit 5,5%, ce qui peut sembler relativement faible. Mais ce sont bien sûr ces actes-là qui font l'objet d'une attention de la part des médias. La proportion de mineurs étrangers nés en Suisse se retrouvant dans les chiffres des dénonciations est relativement faible, sans doute proche de leur pourcentage dans leurs classes d'âge. Autrement dit, la différence entre les Suisses et les étrangers n'est pas un facteur pertinent lorsqu'ils ont le même degré d'intégration, mais cela, on le savait déjà.

Les causes de la violence sont bien connues

L'évolution du nombre d'infractions au fil du temps est aussi un indicateur intéressant. En 1994, les dénonciations pénales de mineurs représentaient 17% sur un total de 2084 dossiers. En 1999, ces dénonciations représentent 29% des 2335 dossiers. Les dénonciations d'adultes sont restées stables. La quasi totalité de la hausse est due aux mineurs.

Les raisons de ces phénomènes sont aujourd'hui bien connues: déstructuration parentale, nouvelle pauvreté, violence subie ou constatée autour de soi (situations de guerre), normes culturelles différentes, ces facteurs se croisent de multiples manières. La réponse des autorités neuchâteloises se veut elle aussi diversifiée. Elle explore trois directions avec des propositions préventives, curatives et répressives.

La mise en place d'une campagne de marketing – le mot figure en toutes lettres – pour sensibiliser les familles est la première mesure préventive envisagée. Affiches et annonces feront l'ob-

jet d'une action s'étendant sur une année au moins pour un coût assez modéré de 190000 francs en 2001. Ce type d'action peut laisser perplexe; les auteurs veulent s'inspirer des exemplaires campagnes de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) autour du SIDA à la fin des années quatre-vingt.

Diversité des mesures pour une approche globale

Acceptons-en l'augure, même si une campagne combattant un risque mortel ne peut être comparée à une action visant à réduire des comportements délinquants, certes, mais sans doute valorisants aux yeux des copains et, surtout, des copines. Parmi les autres mesures, mentionnons le renforcement des médiateurs scolaires et des projets d'établissements et puis, bien sûr, des moyens supplémentaires d'appuis psycho-éducatifs et de soutien des activités de jeunesse. Une des propositions les plus intéressantes vise à former la police à la médiation et au contact avec les jeunes.

Les mesures curatives concernent essentiellement l'augmentation des places d'accueil, des réseaux de placement et de la possibilité d'hospitalisation brève pour les mineurs souffrant de troubles psychiques. Les mesures répressives visent à la création de cellules supplémentaires de détention pour les mineurs, et particulièrement pour les jeunes filles ainsi que la valorisation des astreintes au travail (exécution d'une peine par un travail d'utilité publique), même si la réussite de ce type de mesures laisse perplexe le Conseil d'Etat neuchâtelois.

Bien sûr, rien de ce que propose le gouvernement n'est très novateur, mais l'effort d'une compréhension globale est constamment présent. Pas d'effet de manches, une vision sobre et sans fioritures, une dédramatisation volontaire: «la situation n'est pas grave» écrit le Conseil d'Etat. Au fond les Neuchâtelois ont peut-être simplement la chance d'être loin des studios de télévision et des grands médias lémaniques... jg

Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand conseil concernant la mise en place de mesures de lutte contre la délinquance juvénile et la violence à l'école, août 2000.

Le cholestérol, un défi, un marché

Le cholestérol fait un tabac chez les chercheurs.

«**L'**ATHÉROSCLÉROSE EST LA première cause de décès dans le monde. Dans les pays occidentaux, elle est à l'origine de la moitié d'entre eux». L'affirmation, indéniable, omet néanmoins de rappeler que le traitement des affections cardiovasculaires est une *success story* de la médecine moderne. En effet, si l'on compare la mortalité due aux cancers et celle due aux affections cardio-vasculaires, l'on constate que sur les cinquante dernières années, dans les pays riches, l'incidence de la mortalité des premiers est restée stable (130 décès pour 10000 habitants), mais que celle des maladies du cœur a baissé de moitié, passant de plus de 400 décès pour 100000 habitants à moins de 200. Mondialement bien sûr, les décès cardio-vasculaires vont augmenter, à mesure que les maladies infectieuses et parasitaires qui ravagent les pays pauvres seront pour ainsi dire remplacées par nos maladies de civilisation, à mesure aussi bien sûr que le plaisir de fumer aura été implanté avec succès sur toute la planète.

Un abus de notre société orientée molécules

Les facteurs à risque de l'athérosclérose sont, dans le désordre, le sexe masculin, les antécédents familiaux, le tabagisme, l'hypertension, le diabète, l'obésité et l'hyperlipidémie – le «taux de cholestérol». Alors que des études multiannuelles sur des millions de personnes démontrent l'égale efficacité des mesures préventives (contre le tabac et l'obésité) et des mesures thérapeutiques, il est clair que le cholestérol incarne, dans nos sociétés, la cible prioritaire du traitement. Certains, y compris des pharmacologues comme le Professeur Bégaud du CHU de Bordeaux, voient dans cette «exclusivité cholestérol» un abus typique de notre société orientée molécules.

Le cholestérol, les chercheurs l'aiment bien, car c'est d'abord un grand défi intellectuel. Le fait, par exemple, qu'il puisse être fait maison (synthèse par le foie, 70% du cholestérol total) ou importé par l'alimentation, trahit un métabolisme complexe. Le cholestérol dispose d'un système de transport sophistiqué; ainsi, l'hypercholestérolé-

mie familiale est un défaut du récepteur des LDL, c'est-à-dire le dispositif de captage du cholestérol sanguin transporté avec une protéine spécialisée, l'apolipoprotéine B-100. La protéine qui transporte le cholestérol à travers la membrane cellulaire n'a été découverte que récemment. Son activation fait sortir le cholestérol des cellules de la paroi intestinale et des macrophages sanguins; il sera ensuite capté par les HDL, un autre dispositif de transport. La terminologie vulgarisée de «bon» et «mauvais» cholestérol a trait en fait aux différents systèmes de transport. On est donc encore loin d'avoir une vue moléculaire d'ensemble du métabolisme du cholestérol; la multitude des acteurs, qui peuvent, chacun, être muté ou présenter des variantes, explique que devant le cholestérol il n'y a pas d'égalité des chances.

Un marché mondial plein d'avenir

D'autre part, le cholestérol constitue un formidable marché. En France, six milliards de francs français sont dépensés chaque année pour les antihypercholestérolémians, médicaments «statines» qui font baisser le taux de cholestérol sanguin. Sur une facture totale de médicaments qui atteint 150 milliards de francs français par an, les statines arrivent en deuxième position, derrière l'antiulcéreux Mopral. Pourtant dans ce domaine (comme dans d'autres), il faut faire la différence entre l'activité pharmacologique démontrée dans les laboratoires, l'efficacité mesurée dans des études expérimentales chez l'être humain (avec des patients «à risque dont le taux de cholestérol est élevé») et l'efficacité réelle constatée dans les conditions de prescription et de traitement «en ville» de patients aux taux divers de cholestérol. Si la méthodologie ne pose guère de problèmes pour les deux premiers types d'études, la dernière est plus difficile, plus longue et, à notre connaissance, non réalisée dans le domaine de ces médicaments. A partir de quel niveau de cholestérol ont-ils une efficacité à long terme? Ou, posé plus crûment, combien faut-il prescrire de statines pour sauver une vie?

Il y a le tabac, l'obésité. Les cam-

pagnes de prévention (sous-dotées?) semblent insuffisantes. On s'en prend alors au cholestérol. La recherche moléculaire et clinique est fascinante; elle doit être soutenue. Celle sur les résultats doit être développée. Et le parent pauvre, honteux, reste la recherche ou du moins la réflexion sur l'économie du traitement. *ge*

Source: *Le Monde* 14 et 24 septembre 2000; *Science* 1^{er} septembre 2000.

CANTON DE VAUD

Patrie

QUEL PLAISIR DE lire, sous la plume de Justin Favrod dans *La Liberté/Le Courrier*, quelques rappels historiques décapants. Il avait déjà opportunément souligné le caractère artificiel de la célébration du millénaire de Romainmôtier, alors que, ajouterons-nous, cette bourgade vaudoise peut s'enorgueillir d'avoir abrité une des premières églises chrétiennes du pays, du Ve siècle sauf erreur, dont les vestiges ont été mis à jour sous le bâtiment dit Maison des Moines. Beaucoup mieux que 1000 ans!

A juste titre aussi, il donne aux constituants vaudois une interprétation historique du mot «patrie» inscrit sur la bannière vaudoise. Le mot «patrie» ne doit pas être lu comme s'il figurait dans un discours de la fin du XIX^e. Il n'est pas chargé de cet helvétisme perçu aujourd'hui comme ringard. Il renvoie pour les membres du Petit Conseil, en 1803, à la «patrie de Vaud», c'est-à-dire aux libertés et franchises obtenues de la maison de Savoie. Ces libertés que Berne s'était engagée à respecter, ce que LLEE se sont gardées de faire. Or les révolutionnaires vaudois invoquaient, contre Berne, ces libertés bafouées. D'abord, comme avocats dans des causes civiles, puis, auprès du Directoire français, comme argument de droit international. Qu'on se réfère notamment aux pamphlets de Jean-Jacques Cart.

Au lieu de dissenter, on suggérerait aux constituants vaudois de prendre un quart d'heure (vaudois) pour écouter un historien compétent. Il y en a. Après quoi ils trancheront. *ag*

De l'intelligence des généraux au moment de la guerre

Certains généraux allemands parièrent contre Hitler et tentèrent de s'y opposer. En Suisse, les prévisions des états-majors de l'époque ne se réalisèrent pas. Heureusement.

VOICI QUELQUES ANNÉES, j'avais publié dans *Domaine Public* un billet dans lequel je narraï cette étonnante promenade en compagnie d'André Dhôtel (*Le pays où l'on n'arrive jamais!*) dans la forêt des Ardennes, à l'endroit précisément où les tanks de Guderian avaient opéré leur percée en 1940... Des étangs, des marais, une région impénétrable – sauf pour une trouée de cinquante mètres de large, peut-être, que les Allemands, excellents géographes, connaissaient, et dont les Français, traditionnellement ignorants en matière de géographie, ne connaissaient pas l'existence. On voyait encore les arbres abattus des deux côtés pour former une sorte de chaussée permettant aux blindés de passer et de se retrouver derrière les lignes françaises, derrière la ligne Maginot...

La résistance allemande contre Hitler

Récemment, travaillant au second tome de mon roman, *Les Désastres de la Guerre (1918-1945)*, je suis tombé sur un *Lexikon des deutschen Widerstandes* (publié au Fischer Taschenbuch Verlag en 1999 par Wolfgang Benz et Walter Pehle), contenant des études sur la résistance (allemande) chez les jeunes, Hans et Sophie Scholl; chez les femmes, chez les syndicalistes, chez les socialistes, communistes, etc. – et au sein de l'armée. Pas seulement les hommes de juillet 1944 et de la tentative de putsch contre Hitler, mais d'autres. Et notamment un certain général Oster (1887-1945), General Major en 1942 (Feldmarschall, General Oberst, General Major...).

L'article le concernant est rédigé par un certain Hermann Ueberschär, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau et spécialiste de l'histoire militaire.

Violamment anti-nazi, Oster avait tenté d'organiser un putsch contre Hitler en 1938. Et puis les Accords de Munich avaient rendu le projet impossible!

En 1940, Oster communiqua aux puissances occidentales (France, Angleterre) les plans de l'attaque allemande qui se préparait: invasion de la Hollande, de la Belgique, du Luxembourg... Mais il ne parvint pas à les convaincre du sérieux de ses renseignements, si bien que leurs états-majors respectifs (Gamelin, etc.) ne prirent aucune mesure... Ajoutons que le General Oberst Franz Halder, chef de l'état-major général allemand de 1938 à 1942, était au courant, mais qu'il ferma les yeux!

Des hommes bien renseignés

On songe au colonel Guisan, qui s'entendit dire lors de manœuvres de la première division par le Maréchal Pétain, qui assistait à l'exercice, que le seul problème qui se posait était de savoir si l'armée suisse pourrait résister trois jours – après quoi l'armée française se porterait à son secours et la question serait résolue.

Un homme mal renseigné, le colonel et futur Général Guisan, mais un paysan vaudois, intègre, courageux, entêté. Et Dieu merci, il se trouve avoir gagné le parti déraisonnable qu'il avait fait – à savoir que les Alliés finiraient par l'emporter!

On songe aussi à cette scène saisissante que raconte Henri Guillemin dans *Parcours* (le Seuil 1989):

«3 février 1940, Berne. Nous étions une trentaine dans le salon des D. Au milieu du premier rang, et dans un fauteuil (le seul fauteuil), Pilet-Golaz. [...] Me voici donc, dans un petit boudoir, seul devant ce membre du gouvernement suisse et dont les responsabilités sont particulièrement sérieuses. Il est plus grand que moi; je lève le nez pour lui parler. L'homme est souriant, avec un pli d'ironie, et il débute ainsi: Alors, Monsieur Guillemin, on fait du renseignement? [en fait, Guillemin était là pour donner une conférence sur Mauriac! (*ndlr*)] Je bafouille un peu, mais il se montre tout à fait cordial, et même d'une franchise à laquelle je ne m'attendais guère, dénuée, brutalement dénuée, de tout feutrage diplo-

matique: Ce que vous voulez savoir, je vais vous le dire. Mais si vous vous avisez de le faire imprimer dans un journal, vous êtes averti: je lance immédiatement le démenti le plus cinglant. Compris? [...]

»Vous voulez savoir comment je vois la suite des choses? Vous êtes tranquilles et en bon état, vous les Français, parce que la guerre n'a toujours pas eu lieu; mais elle aura lieu; l'armée allemande vous attaquera; et alors, votre belle armée... Sur ces deux mots, P.-G. a cessé de parler, remplaçant la parole par le geste. Il a levé à demi le bras droit et a fait claquer son pouce contre l'index et le médius de sa main. Mimique expressive: votre armée, elle sautera en l'air, pulvérisée, volatilisée.» (*Parcours*, pp. 61-62).

Un homme fort intelligent, le conseiller fédéral Pilet-Golaz, remarquablement renseigné – mais Dieu merci, il se trouve avoir perdu le pari très raisonnable qu'il fit – à savoir que Hitler l'emporterait!

Jeanlouis Cornuz

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Jeanlouis Cornuz
Gérard Escher (*ge*)
Jacques Guyaz (*gj*)
Roger Nordmann (*rn*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch